



## CONTRAT ANNUEL D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL CARTABLE

Date de l'inscription : .....

Chers parents, pour les enfants venant régulièrement à l'accueil Cartable du CSCS Léo Lagrange, nous offrons la possibilité aux familles de les inscrire à l'année, ce qui dispenserait donc de l'inscription mensuelle habituelle.

Pour cela, il faut avoir pris connaissance du contrat suivant, le signer et le respecter.

### Le contrat est passé entre :

Le CSCS Léo Lagrange, 52, avenue Léon Blum, 14460 COLOMBELLES, ☎ 02.31.72.40.86,  
et

le(s) Responsable(s) de(s) l'enfant(s) :

Nom du responsable : ..... Prénom : .....

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Nom du responsable : ..... Prénom : .....

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Nom du responsable : ..... Prénom : .....

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ : domicile : ..... professionnel : ..... Portable : .....

**Ce contrat encadre l'engagement soit :**  de septembre à juin/juillet,  
(Merci de cocher votre choix)  ou de septembre à décembre  
 ou de janvier à juin/juillet

### Les conditions sont les suivantes :

1. Pour accueillir l'enfant, celui-ci doit être impérativement inscrit au préalable auprès du secrétariat ou des directrices du centre de loisirs.
2. Aucune inscription ne sera prise par téléphone sauf modification pour le jour même.
3. **Toute absence non justifiée sera facturée.**
4. Le CSCS Léo Lagrange s'engage à accueillir votre enfant sur les plages horaires suivantes :

### Tableau de fréquentation

(à compléter par les parents qui utiliseront l'accueil cartable au même horaire toute l'année)

plages horaires	Semaine		
	7H30 à 9H	16H30 à 17H30	17H30 à 18H30
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

*Toute absence non signalée sera facturée*

## Tableau de fréquentation

(à compléter par les parents qui changeront d'horaire une semaine sur deux)

Semaine paire				Semaine impaire			
plages horaires	7H30 à 9H	16H30 à 17H30	17H30 à 18H30	plages horaires	7H30 à 9H	16H30 à 17H30	17H30 à 18H30
Lundi				Lundi			
Mardi				Mardi			
Mercredi				Mercredi			
Jeudi				Jeudi			
Vendredi				Vendredi			

Toute absence non signalée sera facturée

### Si votre enfant pratique une activité socioculturelle ou sportive à proximité immédiate du CSCS Léo Lagrange :

Et si vous le souhaitez, les animateurs de l'accueil cartable peuvent accompagner votre enfant à son activité socioculturelle ou sportive après l'école. Si tel est le cas, veuillez préciser :

- Quelle activité pratique l'enfant ? .....
- Où se déroule-t-elle ? .....
- Horaire de l'activité : .....
- Faut-il récupérer votre enfant après l'activité ? oui non

### Modification(s) :

Le présent contrat pourra être modifié d'un commun accord en cours d'accueil, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les nouvelles dispositions seront transcrites par écrit dans le contrat.

Le présent contrat est conclu à compter du ..... ; Les soussignés s'engagent à en respecter les clauses. Il est rédigé en double exemplaire, chacune des parties en conservera un exemplaire signé.

Signature du responsable, des parents de(s) l'enfant(s), précédée de la mention : «lu et approuvé»

Signature de la Directrice ou de la Directrice adjointe de l'ACM